

Mandat de conseil en placement

Vous vous intéressez aux marchés financiers et prenez vous-mêmes vos décisions en matière de placements. Vous appréciez toutefois pouvoir bénéficier de l'expertise de spécialistes et vous faire conseiller.

Service Mandat de conseil en placement

Une consultation approfondie permet d'analyser votre situation patrimoniale et de déterminer votre horizon d'investissement. Ensuite, sur la base du profil de risque résultant, nous déterminons ensemble la stratégie de placement optimale.

Les experts en placement de la Banque E. Gutzwiller & Cie. vous conseillent sur la base des conclusions d'une analyse de l'environnement économique, des taux d'intérêts, des devises et des différents instruments financiers. Ils suivent en permanence votre portefeuille et réagissent rapidement aux fluctuations des marchés financiers. Dans ce cadre, vous êtes libre de suivre les préconisations du conseiller ou de prendre d'autres décisions de votre propre chef.

Nous vous informons de la performance de votre portefeuille avec des relevés de transaction et des rapports réguliers.

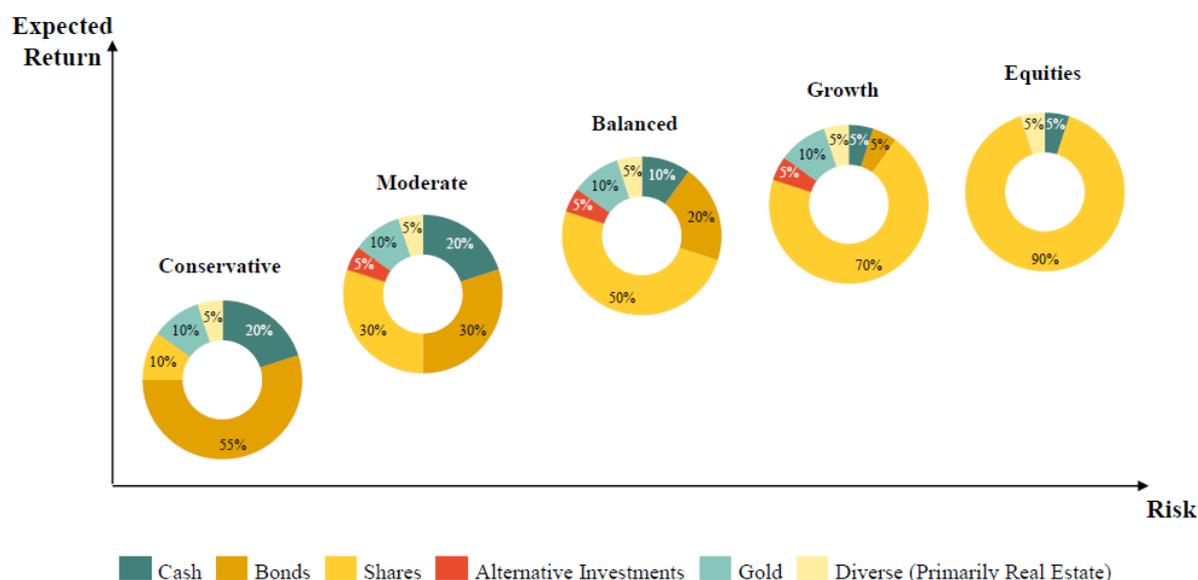
Devises de référence

Les mandats de conseil en placement sont proposés pour les différentes devises de référence.

Stratégies de placement

Risque	Stratégie de placement	Marges tactiques
*	Prudent L'investisseur privilégie la protection du capital au lieu de viser une plus-value et accepte volontiers des rendements inférieurs pour s'assurer un degré de liquidité et/ou de stabilité plus élevé. Généralement, l'investisseur cherche avant tout à minimiser le risque et la perte du capital.	<ul style="list-style-type: none"> • 45-100% marché monétaire/obligations • 0-20% actions/participations • 0-20% or/matières premières • 0-15% immobilier/divers
**	Modéré L'investisseur accorde de l'importance à la préservation du capital, mais il est prêt à accepter un faible degré de risque et de fluctuation du marché pour obtenir un certain degré de plus-value. Généralement, l'investisseur souhaite une plus grande liquidité, est disposé à accepter des rendements plus faibles et des pertes minimales.	<ul style="list-style-type: none"> • 10-80% marché monétaire/obligations • 20-40% actions/participations • 0-15% placements alternatifs • 0-20% or/matières premières • 0-15% immobilier/divers
***	Équilibré L'investisseur accorde une égale importance à la réduction des risques et à l'augmentation des rendements et est disposé à accepter un certain risque pour viser des rendements plus élevés sur le long terme. L'investisseur peut subir une perte de capital à court terme et un degré de liquidité plus faible en échange d'une plus-value sur le long terme.	<ul style="list-style-type: none"> • 0-60% marché monétaire/obligations • 40-60% actions/participations • 0-15% placements alternatifs • 0-20% or/matières premières • 0-15% immobilier/divers
****	Croissance L'investisseur accorde de l'importance aux rendements plus élevés sur le long terme et est disposé à accepter un risque important. L'investisseur s'accommode des fluctuations à court terme en échange d'une plus-value sur le long terme. L'investisseur est disposé à supporter des pertes de capital plus importantes à court terme en échange d'une possibilité de rendements plus élevés sur le long terme, la liquidité étant une préoccupation secondaire.	<ul style="list-style-type: none"> • 0-40% marché monétaire/obligations • 60-80% actions/participations • 0-15% placements alternatifs • 0-20% or/matières premières • 0-15% immobilier/divers
*****	Actions L'investisseur accorde de l'importance aux rendements plus élevés sur le long terme et est disposé à accepter un risque substantiel. L'investisseur estime que les rendements sur le long terme sont plus importants que la protection du capital. L'investisseur est susceptible de supporter une grande	<ul style="list-style-type: none"> • 0-20% marché monétaire • 80-100% actions/participations • 0-15% immobilier/divers

	volatilité ou des pertes importantes en faveur de rendements potentiellement plus élevés sur le long terme, les fluctuations du marché et la liquidité n'étant pas nécessairement une préoccupation.	
--	--	--



Mise en œuvre

Sur la base de la stratégie de placement adaptée à vos besoins, dans la devise de référence appropriée, votre conseiller clientèle vous aidera à élaborer de manière personnalisée le cadre de la stratégie de placement. Dans ce contexte, vous pouvez adopter de manière inchangée la structure de placement proposée par la Banque E. Gutzwiller & Cie. ou l'adapter à vos besoins spécifiques. Le conseiller à la clientèle fonde ses recommandations de placement sur les constats faits dans le cadre du processus de placement de la Banque E. Gutzwiller & Cie. et s'assure de la qualité et d'une diversification appropriée des placements. Toutefois, c'est à vous qu'il revient de décider quelles transactions doivent être effectuées.

Les conseillers clientèle recommandent, pour la mise en œuvre de la stratégie de placement, des placements traditionnels et alternatifs. Dans ce cadre, les placements proposés en priorité sur les marchés des actions et des obligations sont des placements directs. Des fonds de placement peuvent également être recommandés pour les placements alternatifs. La Banque les sélectionne par le biais d'une architecture ouverte avec les gestionnaires de fonds les plus talentueux. Nous gérons toutefois également nos propres fonds dans le domaine des actions et des placements alternatifs à travers la filiale Gutzwiller Fonds Management AG.

Prix des prestations

Modèle	Honoraires de conseil	Inclus	Non inclus
Traditionnel (Annexe: Présentation des coûts ex-ante)	1,00%, minimum CHF 2 500.- par an	<ul style="list-style-type: none"> Conseil en placement 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de courtage Territoire national et Étranger Impôts/taxes boursières Administration/garde Frais de tenue de compte/paiements Rapport fiscal CH

Échéance

Un mandat de conseil est à durée indéterminée. Il peut être résilié, sans préavis, en quelques jours ouvrables.

Valable à compter du 15/11/2021